L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 8 JUILLET 1869. 42e année—Vol. XLII.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS : JEUDI MATIN, 8 JUILLET 1869.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir nos annonces.

Par E. Roger & Co., à 10 heures, à leurs salles d'encan, 40 et 47 rue de la Vieille-Levée—300 douzaines bottes, souliers et brodequins, 50 malles de bottes et coupées cousues.

Par D. E. Morphy, à 11 heures, au No 47 rue des Magasins—155 colis de verreries.

Par B. J. Montgomery, aux écuries de F. Liner, rue Gravier à 10 1/2 heures—De beaux chevaux de selles et de harnais par paire et seule, beaux meubles d'habitation et de ville, jolis buggies couverts, et découverts, harnais, selles, &c., et à sa salle d'encan, rue du Camp—Un assortiment général de meubles.

Par O. Valeton, sur la Levée, au pied de la rue St Joseph—bœuf.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 32 de la rue de Chartres—habillements de soies, lingerie de messieurs et chapeaux.

Par Vincent & Co., aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane—marchandises sèches, garnitures, "notions," ''novelties, etc., etc.

Par J. N. Robert, à 10 heures, à sa salle d'encans, 41 Vieille-Levée—le fonds d'un magasin de marchandises sèches.

☞ Achetez vos cognacs et chacolns chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille-Levée

ESSAYEZ LES CIGARES DE GEORGE WALCKES,

185.....Rue des Remparts.....185

☞ M. D. E. Morphy, scrutateur, appelle l'attention des acheteurs sur la vente de verres, gobelets, soupiers, jarres, lampes, etc., annoncée comme devant avoir lieu aujourd'hui, à 11 heures du matin, rue des Magasins No 47.

Les fraudes de l'ouane.

En mentionnant les fraudes qui ont été commises contre la douane dans l'importation du sucre étranger à la Nouvelle-Orléans, nous nous sommes gardé avec soin de ce faire d'indiquation qui a agité si grageusement les colonnes de nos confrères. Habitués, comme ils doivent l'être, à voir la fraude partout, dans le gouvernement, dans la Législature, et, si nous en croyons les mauvaises langues, dans la justice même, comment ont-ils pu être si vivement scandalisés des fraudes supposées avoir été commises non contre des particuliers, dans des rapports individuels, mais contre le gouvernement fédéral qui, par des tarifs presque prohibitifs, donne à tous les commerçants de l'intérieur des opérations de contrebande, dans l'intérêt du commerce même ? Et ce qu'il y a de plus extraordinaire dans ce tollé universel contre les malheureux négociants qui ont été pris à ce triste jeu, c'est que le journal qui cause le plus de bruit et qui fait sonner avec le plus de fracas le mot de fraude, est justement le seul journal de cette ville qui ait osé ici soutenir la loi sur les abattoirs et qui a même cédé avoir que ces éditeurs avaient acheté des actions de la Compagnie du Croissant. Il nous semble que lorsqu'un journal en est là, il perd le droit d'attaquer les autres, surtout de les attaquer au sujet d'expédients qu'il se fait de mal à personne, si ce n'est au gouvernement qui est réellement le plus coupable en cette affaire, car ce sont ses fausses mesures qui donnent lieu à la contrebande.

Le gouvernement des États-Unis,—et dans ce mot de gouvernement nous comprenons aussi le Congrès qui, depuis la guerre contre le Sud, guerre non terminée à l'heure où nous sommes, a usurpé tous les pouvoirs, même celui de l'administration publique,—est destiné, par son ignorance, à expérimenter tout ce qui a été expérimenté et condamné dans le vieux Monde, depuis des siècles. Il est, en effet, dans le vieux Monde, que les hauts tarifs engendrent la fraude en excitant le génie de la contrebande et le génie de la corruption. Avec des tarifs à peu près prohibitifs, il y a tant à gagner à s'y soustraire et à les éluder, que le commerce, quand il le peut, n'y met aucune façon ni aucun scrupule. Cela est toujours vrai et toujours si vrai, si vrai, c'est là une des principales raisons pour lesquelles les économistes modernes les plus célèbres ont demandé la liberté du commerce, ou tout au moins l'abaissement des tarifs entre peuples consommateurs et producteurs.

Aussi, on voit-on le règne des hauts tarifs aujourd'hui ! On le voit dans les pays réactionnaires où à demi-auvages qui veulent de l'exercice en tout état de cause, et qui le veulent si stupidement qu'ils ruinent eux-mêmes leurs propres mesures. Cela se voit au Mexique et dans toutes les républiques espagnoles ; cela se voit à Cuba, à Porto-Rico, et en beaucoup d'autres contrées d'Amérique où les principes de l'économie politique sont, pour ainsi dire, inconnus. Si le commerce n'est trouvé le moyen de faire la contrebande avec ces divers pays, toute opération d'échange eût été impossible et jamais on n'eût vu un bâtiment marchand sillonner les eaux du golfe, pas plus que les eaux de la mer des Caraïbes ou de l'Océan Pacifique. Conseillez donc par égard pour la morale, à un capitaine de navire marchand, de respecter les lois tarifaires de Venezuela ou de Carthagène, et il vous répondra qu'il voudrait mieux faire pour lui vendre son navire et ne rien faire jamais que de suivre ce conseil. En effet, il a été prouvé que, sans contrebande, tout commerce avec les trois quarts de l'Amérique serait impossible, car les trois quarts de l'Amérique, pour ne pas dire l'Amérique entière, gémissent sous le poids d'un régime donnanier entièrement prohibitif. Dans les relations du monde commercial avec ces pays qui sont dans l'enfance, les navires contrebandiers ont rendu d'inappréciables services, car sans ces navires, aucune de ces relations n'eût pu avoir lieu ni se maintenir. Les relations, si fréquentes autrefois, de la Nouvelle-Orléans avec le Mexique, les Antilles espagnoles, et les ports de l'Amérique Centrale, n'eussent jamais existé, et tout ce que nos négociants ont tiré d'argent de ces divers pays n'eût jamais occupé un seul commis de la Monnaie.

Tout le monde sait cela, car tout le monde souffre du tarif, et tout le monde aussi profite de la contrebande quand elle peut réussir. Qu'on nous cite un seul individu qui ait refusé d'acheter une marchandise étrangère par pelaisant que, provenant de la contrebande, elle pouvait se vendre à meilleur marché. Il y a même des contrebandes qui étaient devenues des lois réguliers et sans lesquelles le commerce eût été affamé. On pourrait citer des gouvernements qui ont fermé les yeux pour ne pas voir la fraude et n'être pas obligés de la poursuivre, parce que la fraude tempérait le mal du système donnanier. Sous le premier empire français, lors du blocus continental, on a vu les employés de cet empire se relâcher et se puissant, et ajoutons si éclairé, s'adresse au du gouvernement des licences contre ce même blocus. Jamais ces ordres ne furent poursuivis, car ils rendaient, aux pays bloqués des services vraiment providentiels.

L'indignation qui a été soulevée à la Nouvelle-Orléans par l'introduction des sucres de la Havane au moyen de fausses factures, se comprend moins ici que partout ailleurs ; ici surtout où nous avons tant à nous plaindre. Qui nous fraude le plus ? Qui nous opprime ? Est-ce l'importateur de sucre étranger ou le gouvernement qui taxe notre coton et notre sucre avant même qu'ils soient arrivés sur le marché ? A-t-on oublié cela ? et le journal des Abattoirs l'approuve-t-il ? Qui nous fraude le ? Est-ce l'importateur dont les opérations ne peuvent avoir pour conséquence la hausse d'un produit dont tout le pays a besoin, ou le gouvernement qui, dans l'intérêt de fin, cause la hausse par un impôt inique mis en vigueur contre une seule section du pays ?

Nous sommes bien aise, sans doute, que les prix du coton et du sucre se maintiennent aux taux rémunérateurs où ils sont arrivés aujourd'hui. Mais nous ne voudrions pas qu'ils se maintiennent par le moyen de la taxe, nous ne voudrions pas qu'on enlevât aux producteurs d'un coté ce que le prix naturel de leurs produits leur avait de l'autre, et c'est ce que fait le gouvernement. Que les récoltes de sucre et de coton diminuent et que les prix baissent et l'on apprécierait mieux la fraude que le gouvernement commet envers nous en nous faisant payer une taxe exceptionnelle.

C'est contre cette taxe là que le journal des Abattoirs devrait s'élever. Cela vaudrait mieux que de dire, par exemple, que l'introduction en fraude de quelques parcelles de sucre étranger a causé une baisse dans les sucres de la Louisiane et par conséquent une perte immense à nos planteurs sucriers. Cette assertion est absurde, attendu que ceux qui font la contrebande ne la font pas pour perdre mais pour y gagner. S'ils étaient obligés de vendre, qu'ils vendraient leur sucre à un prix de beaucoup inférieur au prix courant, quel avantage aurait-ils à courir les risques de la contrebande ? Cet avantage ne peut exister pour eux qu'à la condition de mettre les chances du marché en acceptant ses prix quels qu'ils puissent être. Nous le demandons au journal des Abattoirs, les sucres qui ont éprouvé une hausse sensible depuis que la fraude a été découverte et la contrebande arrêtée ? A combien estime-t-on cette hausse ? Nous serions bien aise de le savoir. La révolution qui s'opère dans l'île de Cuba devra nécessairement faire monter le prix du sucre dans cette île et ici, et quand ce moment, joli ne peut être éloigné, sera venu, ce n'est pas la contrebande, qu'on en soit bien convaincu, qui empêchera la hausse. La contrebande elle-même mourra avec la production du sucre dans les possessions espagnoles. Voilà ce qui y a de plus certain. Nous engageons donc le journal des Abattoirs à être réservé sur cette matière. S'il veut absolument exercer sa vertueuse indignation, cela lui est facile ; beaucoup d'autres sujets plus pressants et plus importants s'offrent à lui. Qu'il y réfléchisse sérieusement et il comprendra que l'intérêt commercial de notre ville est de laisser les vins, les eaux-de-vie, les huiles, les savons et les sucres se mouvoir librement ou de moins sans la crainte d'un tarif oppresseur.

Le général Cluseret et Warren.

Nous insérons plus loin la version publiée par un journal de Boston sur les tribulations d'un américain qui s'étant mêlé, on ne sait pourquoi, aux émeutiers de juin, à Paris, a été arrêté avec eux et a dû passer quelques heures sous les verroux de Bicêtre. Peu de jours auparavant, il s'agissait d'un Français, nationalisé américain quelque part dans l'Ouest, et devenu général on ne sait comment, qui, ayant voulu sans doute s'ingérer dans quelque mouvement politique étranger à sa nationalité d'emprunt, avait reçu ordre de quitter Paris dans les 24 heures. M Washburne, ministre américain, a réussi, à ce qu'il paraît, à obtenir quelques jours de délai pour le départ de prétendu général. Mais au moins, Cluseret a-t-il en le bon sens de ne pas réclamer de dommage. Quant à Warren qui a été emprisonné par sa faute, il paraît qu'il a des prétentions à de grands dommages et que le même ministre Washburne est chargé de demander pour lui une forte indemnité. Triste mission pour le ministre.

Il serait temps, ce nous semble, de faire comprendre aux Américains que le titre de citoyen des Etats Unis ne donne pas le droit d'inviolabilité absolue, et qu'entre un citoyen de ce pays et un de ses nationaux, un gouvernement étranger ne peut faire de distinction dans une mêlée de perturbateurs ou de révolutionnaires. Tant pis pour qui est pris. Les Etats-Unis sont une république et non des meilleures, et l'honneur d'être républicain n'est pas tellement grand qu'on doive être respecté partout sans conteste. Les citoyens des Etats-Unis ont acheté la Californie, la Louisiane, la Floride ; ils veulent acheter autres choses, c'est vrai, mais il n'ont pas conquis le monde, et ne peuvent revendiquer les droits de citoyens romains. Un citoyen américain n'est roi ni chez lui ni chez les autres, et ce qu'on lui doit de protection à l'étranger, est juste ce qu'on doit à tout le monde, ni plus ni moins.

L'Angleterre a eu l'extrême bonté de relâcher quelques Américains qui avaient été pris avec les Fénians en Irlande ; mais les Mexicains avaient fusillé les 80 flibustiers de Crab, cernés dans la Sonora, et le gouvernement américain n'a rien dit. Il n'a rien dit non plus quand Walker a été fusillé sur la côte de Honduras. Tant que nous serons gouvernés par des Américains ne sont pas rois partout, et que leur gouvernement ne les reconnaît pas comme inviolables. Si donc le citoyen Warren a aimé trop passionnément les émeutiers de Paris ou que, poussé par une curiosité imprudente, il ait voulu les examiner de trop près, c'est sa faute et personne que lui ne doit en être responsable. Mêlé aux agitateurs, il a été coffré avec eux, et avec eux il a dû rester jusqu'à ce qu'une instruction judiciaire, reconnaissant en lui hors contier des torrents de liberté. C'est ce qui a été fait sans doute pour lui comme pour beaucoup d'autres, et il n'est pas supposable que M. Washburne ait le mauvais goût de demander une indemnité qu'on ne doit pas plus à Warren qu'à tous ses compagnons de geôle.

$35.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de Grover & Baker qui ne vaut que $35.—Une dame ne saurait faire une plus grande économie qu'en achetant une Machine à coudre de Grover & Baker qui ne vaut que $35. C'est une compagnie aussi comprode que gale.—A vendre au No 182 de la rue du Canal, Nouvelle-Orléans.

EXPOSITION D'ALTONA—On lira plus loin une circulaire émise par M. Ed. Gotthel, commissaire d'une Exposition industrielle et agricole qui doit avoir lieu à Altona, près d'Hambourg, du 27 août prochain au 13 septembre. Le gouvernement prussien a invité les citoyens des divers Etats de l'Union fédérale à y envoyer des échantillons de leurs produits. Cette attention doit être appréciée, car il est certainement de notre intérêt de faire connaître nos ressources agricoles dans les pays qui fournissent à l'Amérique tant d'émigrants et de cultivateurs. Nous voyons avec plaisir que M. Ed. Gotthel est à la tête de cette affaire, le zèle qu'il a déployé à l'occasion de la grande Exposition de Paris nous étant un sûr garant du zèle qu'il mettra dans l'accomplissement de sa mission nouvelle. M. Gotthel a déjà obtenu la coopération du Bureau d'émigration qui s'engage à faire transporter, gratis au lieu de destination les articles dignes d'être exposés à la Foire allemande d'Altona.

EXCURSION A PASCAGOULA—Le *Créole*, cet excellent steamer, renommé depuis si longtemps par la supériorité de son service entre la Nouvelle-Orléans et les villes de bains sur les bords du Golfe, partira tous les mercredis et samedis pour Pascagoula, après l'arrivée au Lac du train de Pontchartrain de 10 heures du matin. Pascagoula, ville de délices pour ceux qui ne connaissent pas cette échelle, est un des plus beaux endroits que l'on puisse visiter sur la côte du Golfe. On y trouve tous les agréments réunis, l'eau douce de la rivière ou des sources qui s'y jettent et l'eau salée de la mer, et soit d'un côté soit de l'autre, la pêche est abondante et les bains sont bienfaisants. Le prix d'aller et de retour, c'est à-dire le prix du voyage entier, est fixé à cinq piastres.

☞ Voulez-vous doubler le chiffre de vos affaires en 1870 ? Donnez vos annonces à MORRIS LEVY, agent général du GARDNER'S DIRECTORY, No 5, Commercial Place. 6

ANT. LANATA.—Le maison Ant. Lanata, 9 et 11 Jefferson, a reçu par le navire Lisbon, des vins rouges, du vinaigre, des champignons, petits pois, etc. Voir l'annonce.

Voici comment un journal yankee raconte les tribulations d'un Américain, nommé J. Q. A. Warren, qui a eu la fâcheuse idée de prendre un bidon rempli d'huile de pétrole et de jeter sur le foyer une partie du liquide qu'il contenait. L'huile s'enflamma subitement et le bidon explosa.

Attiré par la détonation et par les cris de Frederick Westorff, Mr J. F. Bosch vint à son secours, mais déjà la malheureuse enfant était horriblement brûlée aux cheveux, sur le visage inondée de liquide étaient en feu. Mr. Bosch prit un tapis, y roula la jeune fille et parvint à étouffer les flammes.

Les brûlures de la pauvre victime sont horribles, et le corps tout entier n'est qu'une plaie. Le Dr Cardeville a donné à Frederick Westorff les premiers secours de l'art, mais il est à craindre que la science ne soit encore impuissante dans ce cas et ne puisse rien contre la gravité du mal.

UN COUP DE TONNERRE.—Pendant le violent orage de mardi dernier, la foudre tombée sur une maison située à l'angle des rues Trémé et Bienville. Heureusement pour les personnes qui demeurent en ce lieu, elles sont en plus de frayeur que de mal. Nul n'est blessé, pas de bobos, pas de bosses, pas de bleus, pas de contusions, pas de blessures, pas de meurtrissures, pas de coups de bâton, pas de coups de poing, pas de coups de pied, pas de coups de fusil, pas de coups de canon, pas de coups de tonnerre, pas de coups de foudre, pas de coups de vent, pas de coups de mer, pas de coups de Jarnac, pas de coups de Jarnac, pas de coups de Jarnac